

Assemblée générale – 24 Octobre 2024 - Montricoux





#### Introduction

- 1. Le sociétariat: le capital social; les comptes courants associés
- 2. La production des centrales en service
- 3. Les centrales en construction
- 4. Les projets en cours d'étude
- 5. Solarcoop et l'autoconsommation
- 6. La communication
- 7. L'équipe de la coopérative: organisation, réseau
- 8. Examen des comptes rapport du commissaire aux comptes
- 9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure
- 10. Renouvellement du conseil
- 11. Non renouvellement du commissaire aux comptes
- 12. Rapport du réviseur coopératif
- 13. Résolutions de l'AGO



## Introduction

Notre premier objectif « consolidation du fonctionnement de la coopérative » est atteint sur l'exercice.

Notre 2<sup>ème</sup> objectif « développement significatif de la production collective et citoyennes d'énergies renouvelables », s'annonce difficile (taux d'emprunt, mobilisation épargne citoyenne,..) mais nos atouts et notre modèle répondent aux attentes

Contexte politique: la loi APER est une opportunité; les élus sont intéressés par nos valeurs; la création de SOELIA rebats les cartes...Nous souhaitons collaborer et continuer d'exister notamment auprès des citoyens

Contexte économique: que sera le marché des énergies photovoltaiques avec l'agrivoltaïsme, les prix Spot négatifs...

La place du citoyen notre force est de faire avancer ensemble citoyens et collectivités au sein d'un projet collectif, durable, à lucrativité limitée.



## Introduction - suite

### Et l'avenir?

On prend les moyens de faire un point d'étape, avec l'aide de l'ADEFPAT.

Notre première réunion du Groupe d'Appui a eu lieu le 21 juin en présence d'une vingtaine d'administrateurs et de partenaires, montrant leur attachement à notre coopérative

Nous avons mis à l'ordre du jour de nos questionnements:

- la nécessaire évolution de Midi Quercy Énergies Citoyennes vers un nouveau modèle (économique, de fonctionnement, voire de gouvernance) et de nouvelles modalités de coopération territoriale,
- la consolidation et le développement de l'outil territorial et citoyen Midi Quercy Énergies Citoyennes,
- la professionnalisation de la SCIC, avec l'embauche prévisionnelle d'un(e) responsable,
- l'ancrage de la structure aux territoires sur lesquels elle déploie son action,
- la mise en place d'une communication (dont digitale) efficace.

# Introduction - suite ENERGIES CITOYENNES

### A court terme

3 projets de toiture vont compléter notre parc actuel (100kWc et 2 x 36kWc)

De nouveaux projets se présentent avec de petites centrales au sol sur terrain anthropisé, menés avec la coopérative régionale ENERCOOP Midi Pyrénées.

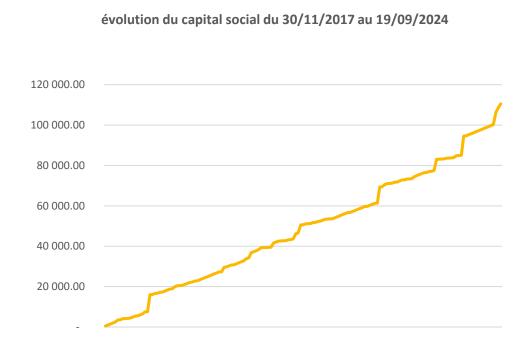
Nous souhaitons aussi participer à la réalisation d'un projet d'autoconsommation collective, ayant une réelle pertinence pour garantir sur le long terme un coût de l'électricité stable et compétitif. C'est aussi la mise en œuvre du circuit court de l'énergie « du producteur au consommateur ».

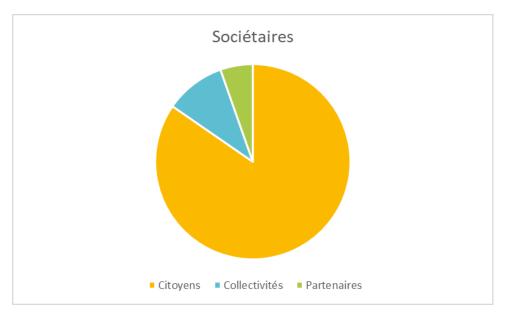
Enfin, l'appui aux sociétaires pour l'accès à des équipements simples et peu onéreux avec la Scic SOLARCOOP.



# 1 – Le sociétariat : Capital social

Le capital social au 30 juin 2024 est de 100 200 € (110 500 € au 19 septembre 2024)





146 sociétaires au 19 septembre 2024 dont

- 123 citoyens
- 15 collectivités
- 8 partenaires

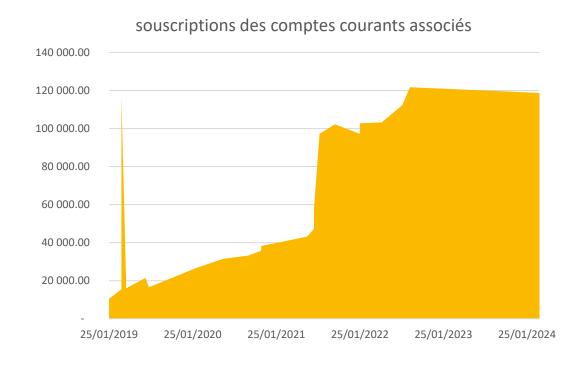


# 1 – Le sociétariat : Compte courant d'associé

21 comptes courants d'associé pour un montant initial total de 118 712.52 €.

### **Nouvelles conditions du CCA**

- Limité à 4 fois le montant du capital social détenu
- Durée uniformisée à 5 ans
- Rémunération fixé à 3.2%/an





10 sites en fonctionnement - puissance totale en service = 622,3 kWc

SITES	Mise en service	Puissance (kWc)	Invest. (€)
ateliers municipaux de Laguépie	18/01/2019	31.50	37 626 €
maison des associations de La Salvetat-Belmontet	21/01/2019	9.00	21 535 €
tennis couvert de Nègrepelisse	06/05/2019	35.64	41 546 €
ateliers municipaux de Lavaurette	09/07/2019	8.91	18 772 €
logement au lieu-dit La Salle de Caylus	20/09/2019	8.96	21 496 €
Ateliers de Nègrepelisse	08/06/2021	99.82	108 998 €
Salle des fêtes d'Auty	07/07/2021	8.88	14 663 €
Salle des fêtes de Génébrières	06/12/2021	8.88	14 075 €
Bergerie de Bioule	13/04/2022	99.60	85 832 €
Parc au sol de Cloups Bergas (partie MQEC)	15/06/2023	310.00	* 257 013€



Bilan au 30 juin 2024 Production en kWh

Production 2022 2023	Production 2022 - 2023	Production 2023 - 2024
Laguépie	32 987	30 583
Caylus	10 157	9 260
Lavaurette	9 438	8 983
Génébrières	12 271	11 543
La Salvetat	9 328	8 888
Auty	12 455	11 499
Bioule	131 130	119 630
Nègrepelisse Tennis	37 737	35 083
Nègrepelisse Ateliers	124 635	117 407
Cloups Bergas	16 333	335 763
TOTAUX	396 471 kWh	688 639



Evolution depuis la création de Midi Quercy Energies Citoyennes

ANNEE	Production En MWh
2019	58.43
2020	94.80
2021	175.72
2022	355.00
2023	561.24
Du 01/01 au 30/06/2024	335.37
TOTAUX	1 580.56 MWh



# Pour l'exercice, notre production correspond à la consommation de **215 foyers**.

Consommation moyenne par ménage français hors chauffage et eau chaude d'environ 3 200 kWh/an, d'après le guide de l'ADEME « réduire sa facture d'électricité » édition 2015

Notre compteur global a franchi notre premier GigaWattheure le 05/08/2023

Au 30 juin 2024, notre production totale est de 1,580 GWh.

Bientôt le 2ème Giga !!!

Cette production est facturée à EDF Obligation d'Achat pour les toitures, et à Enercoop National pour le parc au sol de Cloups Bergas.



## 3. Les centrales en construction

La centrale du pôle sportif de CAUSSADE

La centrale est installée depuis quelques jours. La mise en service devrait intervenir en fin d'année.

Puissance installée : 100 kWc

• Investissement : 114 000 €





## 3. Les centrales en construction

La centrale sur les ateliers de MONTRICOUX

Le chantier a démarré le 19 juillet. La mise en service devrait intervenir en fin d'année.

Puissance installée : 36 kWc





## 3. Les centrales en construction

La centrale sur la SUBDIVISION de Caussade du Conseil Départemental de T et G

Les modules ont été installés fin aout. La mise en service devrait intervenir en

fin d'année.

Puissance installée : 36 kWc

• Investissement : 47 000 €







# 4. Les projets en cours d'étude

La SCIC étudie le potentiel des toitures ou de terrains dégradés auprès de collectivités mais aussi auprès d'artisans, d'entreprises, d'agriculteurs ou particuliers.

Les projets en cours sont les suivants :

- Usine de traitement des eaux de la CCQVA (Petit parc au sol de 300 kWc)
- Projet de petit parc au sol à Puylagarde (Ancienne décharge)

Plusieurs contacts sont en cours pour d'autres projets.



## 5. Solarcoop et l'autoconsommation

Solarcoop est une société coopérative d'intérêt collectif dont l'objectif est de stimuler les initiatives d'investissement dans le domaine photovoltaïque. Pour cela, SolarCoop développe la vente de kits d'autoconsommation de petite taille à auto-installer.

Une première livraison de 7 kits au printemps 2023

Une seconde livraison en novembre 2023,

avec seulement 3 kits

Tarif d'un kit de 2 panneaux pour montage au sol : 1130 €



Une réunion de bilan s'est tenue avec les sociétaires équipés ou intéressés.



# 5. Solarcoop et l'autoconsommation

1 flyer sur l'autoconsommation individuelle disponible sur notre site



## Avoir du photovoltaïque chez soi, comment ça marche ?

Il existe 3 possibilités d'avoir une installation photovoltaïque chez soi, et le choix d'une des solutions dépendra de vos consommations électriques et de la taille de votre installation.

• La vente totale de l'électricité : Dans ce cas, vous vendez la totalité de la production photovoltaique. Vous devez prendre contact avec un installateur QualitENR, qui vous fera un devis, et s'occupera éventuellement des différentes formalités avec ENEDIS pour le raccordement, la mairie pour la déclaration de travaux (si nécessaire), et le consuel pour la vérification de la conformité électrique. La puissance installée est limitée à 9 kWc (soit 20 à 24 panneaux et 40 à 48 m²).

Dans ce cas, il y a un raccordement direct entre votre installation PV et le réseau ENEDIS (sans lien électrique avec votre propre installation électrique). Chaque année, vous facturez à EDF OA (Obligation d'achat). La tarif d'achat est compris entre 23.95 cc/kWh (moins de 3 kWc) et 20.35 cc/kWh (hentre 3 et 9 kWc). En général, la production est de l'ordre de 1000 à 1200 kWh/kWc.an, soit une facturation annuelle de l'ordre de 171 à 240 c/kWc.

 L'autoconsommation partielle de l'électricité avec vente du surplus : Vous consommez prioritairement votre production photovoltaïque pour vos besoins électriques

- o Lorsque votre consommation électrique (par ex : 1000 W) excède la production photovoltaïque (par ex : 350 W), le complément (650 W dans l'exemple) est automatiquement pris sur le réseau. Seul le complément est facturé par votre fournisseur d'électricité.
- o Lorsque votre consommation électrique (par ex : 200 W) est inférieure à la production photovoltaïque (par ex : 700 W), alors l'excédent (500W dans l'exemple) est automatiquement injecté sur le réseau. Et chaque année, vous facturez à EDF OA (Obligation d'achat) la production que vous avez injecté sur le réseau au tarif de 13 39-6 // Wh

Pour ce type d'installation, une prime à l'investissement est versée : elle est de 510 E/kWc (moins de 3 kWc) ou de 380 E/kWc (entre 3 et 9 kWc). Pour réaliser une installation en autoconsommation partielle, il faut prendre contact avec un installateur QualitENR, qui vous fera un devis, et s'occupera éventuellement des différentes formalités avec ENEDIS pour le raccordement, la mairie pour la déclaration de travaux (si nécessaire), et le consuel pour la vérification de la conformité électrique.

• <u>L'autoconsommation</u> totale de <u>l'électricité</u>. Dans ce cas, vous consommez la totalité de la production. Normalement, vous ne pouvez pas injecter d'excédent sur le réseau ENEDIS. Donc, généralement, ces installations sont de taille modeste (de 1 à 4 modules), et elles sont dimensionnées pour couvrir ce qu'on nomme le talon de consommation, c'est-à-dire la consommation d'électricité que l'on retrouve quasiment en permanence (box, réfrigérateur-congélateur, VMC, ...).

Dans le cadre de nos activités, Midi Quercy Energies Citoyennes accompagne ses sociétaires pour les petites installations d'autoconsommation totale de l'électricité.

Ces informations sont données à titre indicatif, et sont à jour à date de juillet 2023 Il convient de vérifier ces informations avant de passer commande.



Schéma en vente totale. Un compteur pour la production que vous vendez intégralement, et un compteur pour votre consommation



Schéma en autoconsommation. Un seul compteur pour la production et la consommation. Le compteur compte la production que vous injectez sur le réseau et la consommation que vous soutirez du réseau.

En autoconsommation partielle, la production que vous injectez est rémunérée au travers d'un contrat d'achat. En autoconsommation totale, le producteur s'engage à ne rien injecter sur le réseau.

Source des illustrations : photovoltaique.info



## 6. La communication

Nous avons besoin de nous faire connaître davantage du public et des élus, afin

- de porter nos valeurs: activité économique non spéculative, localisme, sobriété
- énergétique, étique participative...
- de faire connaitre nos réalisations, et nos projets,
- de nous financer,
- de trouver de nouveaux bénévoles pour soutenir la coopérative et la faire vivre



## 6. La communication: Newsletter

5 newsletters ont été réalisées en

- juillet
- septembre,
- octobre,
- novembre,
- janvier,
- avril,

pour informer sociétaires et partenaires de la coopérative. Elles sont publiées via le site internet Newsletter SCIC Midi-Quercy Énergies Citoyennes - Octobre 2024

Voir en ligne



## Les nouvelles de notre coopérative en octobre 2024



Le 24 octobre, c'est l'assemblée générale de notre coopérative

L'assemblée générale de notre SCIC SA « Midi Quercy Energies Citoyennes » se tiendra le jeudi 24 octobre



## 6. La communication : Articles de presse

- 5 juillet 2023 : Ma Commune bouge : Un parc solaire financé par les citoyens mis en service à Saint-Antonin-Noble-Val (La Dépêche du Midi)
- 8 septembre 2023 : Une énergie citoyenne et locale en action » Le parc photovoltaïque de Cloups Bergas (Le Petit Journal)
- 28 septembre 2023 : Inauguration du parc solaire citoyen de Cloups Bergas (La Dépêche du Midi)
- 22 novembre 2023 : Quel avenir pour la SCIC Énergies citoyennes ? Retour sur l'assemblée générale (La Dépêche du Midi)





# 7. L'équipe de la coopérative : organisation

### a) Conseils et comités

- 3 conseils d'administration dans ces 12 mois
- 9 réunions du comité de coordination
- des ateliers techniques et rencontres

### b) Appui technique:

- Pour les projets en toiture : Mathias Autesserre, SCOP Renouv'Lab,
- Pour les parcs au sol : Enercoop Midi Pyrénées

### c) Appui animation et communication du PETR :

 une convention nous permet d'utiliser locaux, outils de reproduction et compétences de l'équipe.

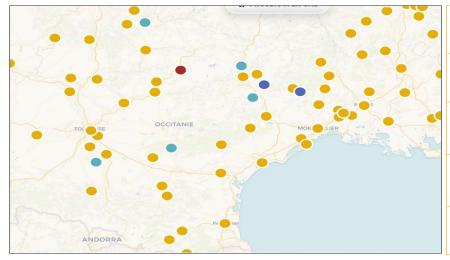
### d) Partenariats avec

- le Syndicat Départemental d'Energies 82 (SDE82),
- la SCIC ENERCIT

# 7. L'équipe de la coopérative : le réseau

Personnes sensibilisées par les coops citoyennes en occitanie (étude AREC / Rudinger sur les EnRCC en Occitanie)	100 000
Montant collecté par les coopératives	7 millions d'€
Citoyen·nes actionnaires d'une coop en Occitanie	7 350
Collectivités actionnaires d'une coopérative ou d'un projet	146

### Chiffres de l'énergie citoyenne en Occitanie



<b>Coopératives</b> citoyennes d'énergie	70
Dont labellisées <b>Energie Partagée</b>	51
Puissance totale installée par des coopératives	<b>29</b> MWc
Puissance en développement	<b>55</b> MWc
Nombre d'installations déjà raccordées	212



MIDI-QUERCY
ENERGIES
CITOYENNES

Source : <u>Energie Partagée</u>

# 8. Examen des comptes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2023

au 30 juin 2024

MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

Ventes de marchandises

Production vendue E

Biens Services

Production immobilisée

Subvention d'exploitation reçue

**Autres produits** 

Total des produits d'exploitation

Achats - Marchandises et matières

Variation des stocks

Charges externes

Impôts et taxes

Rémunération du personnel et charges sociales

Dotations aux comptes d'amortissements

Dotations aux comptes de provisions

**Autres charges** 

Total des charges d'exploitation Résultat d'exploitation

Compte de résultat 2023/2024			
	N	N-1	
Durée	12 mois	12 mois	
	68 005	47 036	
	3 082	690	
		20 000	
	54		
	71 141	<i>67 726</i>	

23 134	23 037
546	510
29 970	21 227
53 650	44 774
17 491	22 952

# 8. Examen des comptes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

> Produits financiers Charges financières

> > Résultat financier

Produits exceptionnels divers
Reprise de subvention d'investissement
Charges exceptionnelles

Résultat exceptionnel

Impôt sur les sociétés

Résultat

Compte de résultat 2023/2024			
	N	N-1	
Durée	12 mois	12 mois	
	9	14	
	13 864	10 161	
	-13 855	-10 147	
	660		
	660	0	
		2 363	
	4 296	10 442	

# MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

# 8. Examen des comptes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2023

au 30 juin 2024

Durée

Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières

Total immobilisations

Fournisseurs

Clients

Membres

Autres créances

Valeurs mobilières de placement Disponibilités

Total actif circulant

Charges constatées d'avance

Total général

Bilan Actif au 30 juin 2024				
Brut	Amort. Prov.	Net	Net N-1	
		12 mois	12 mois	
3 035	3 035	0	1 515	
692 665	80 693	611 972	551 156	
740		740	740	
696 440	83 728	612 712	553 411	
5 538		5 538	840	
22 187		22 187	24 259	
		0	0	
22 214		22 214	50 340	
		0		
42 690		42 690	73 350	
92 629	0	92 629	148 789	
2 565		2 565	1 899	
791 634	83 728	707 906	704 099	



# 8. Examen des comptes

Exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024

		Bila	n Passif a	u 30 juin 2	024
		Brut	Reprise	Net	Net-1
Capitaux propres					
- Capital				100 200	83 550
- Réserve légale				407	157
- Réserves réglementée	<b>9</b> S				
- Autres réserves				4 745	
- Report à nouveau					-5 447
- Résultat de l'exercice				4 296	10 442
- Subventions d'investis	sement				
Total cap	itaus propi	'es		103 648	88 702
Provisions pour risques	et charges				
Emprunts et dettes assir	nilées			421190	446 634
Avances et acomptes re	eçus				
Fournisseurs et compte:	s rattachés			41 619	15 883
Membres - Comptes cou	urants			128 041	128 292
Autres dettes				7 408	24 588
Total det	tes			538 258	<i>615 337</i>
Produits constatés d'av	ance				
Total gén	éral			707 306	704 099



# Rapport du commissaire au compte

## MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable
Siège social : 12 rue Marcelin Viguié
82800 NEGREPELISSE

835 040 940 RCS MONTAUBAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2023



## 9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure

Depuis la dernière AG, 16 nouveaux sociétaires ont rejoint notre coopérative, apportant 15 150 €, pour un nombre total de 303 parts sociales.

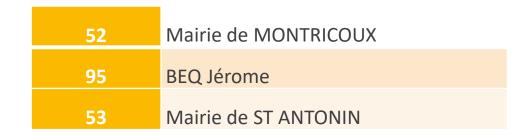
numéro	sociétaire	date souscription
131	SINCE Marianne	04/11/2023
132	DEJEAN Jean Luc	04/11/2023
133	PICARD Robert	26/01/2024
134	RENOUVLAB	28/03/2024
135	TISON Victor	12/04/2024
136	TISON Clothilde	12/04/2024
137	COUTANCIER Amalia	19/04/2024
138	COUTANCIER Romane	19/04/2024
139	COUTANCIER Lucile	17/04/2024
140	COUTANCIER Anne	16/04/2024
141	COUTANCIER Alice	09/04/2024
142	DUCOS Hélène	12/05/2024
143	DUCOS Pierre	26/05/2024
144	DUCOS Antoine	26/05/2024
145	Mairie de CAUSSADE	17/07/2024
146	Département TARN et GARONNE	05/08/2024

Nous vous demandons de bien vouloir agréer leur adhésion.



## 9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure

Par ailleurs, 3 sociétaires ont augmenté leurs souscriptions, apportant 11 500€, pour un nombre total de 230 parts sociales.



Nous vous demandons de bien vouloir agréer leur adhésion.



## 9. Nouveaux sociétaires, Gouvernement de la structure

### liste du Conseil d'Administration en 2023 - 2024

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEDE	Joël	PAPILLON	Philippe
CALMETTES	Jacques	HEBRARD	Pierre
COUTANCIER	Jean	HONNONS	Elisabeth
DARRIGAN	Catherine	LAFON	Cécile
DEJEAN	Thierry	PERN SAVIGNAC	Fabienne
DUCOS	Catherine	PEZOUS	Bernard
CAZET DANNE	Séverine	VIREL	Delphine

### Les élus du Conseil d'Administration représentent les catégories 3, 4, 6 et 7.

- « Producteurs personnes physiques
- 2. « Producteurs personnes. Morales
- 3. « Producteurs collectivités et leurs groupement » :
- 4. « Soutiens -bénéficiaires »
- 5. « Salariés »
- 6. « Partenaires et acteurs territoriaux »
- 7. « Collectivités et leurs groupements »

Les autres catégories (1, 2 et 5) ne sont pas présentes parmi les sociétaires.



## 10. Renouvellement du conseil

La liste du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023-2024 est la

suivante:

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
BEDE	Joël	PAPILLON	Philippe
CALMETTES	Jacques	HEBRARD	Pierre
COUTANCIER	Jean	HONNONS	Elisabeth
DARRIGAN	Catherine	LAFON	Cécile
DEJEAN	Thierry	PERN SAVIGNAC	Fabienne
DUCOS	Catherine	PEZOUS	Bernard
CAZET DANNE	Séverine	VIREL	Delphine

Sont renouvelables à l'issue de l'AG présentant les comptes 2023-2024,

Jacques CALMETTES

Pierre HEBRARD

Jean COUTANCIER

Fabienne PERN SAVIGNAC

Séverine CAZET DANNE

Philippe PAPILLON



## 10. Renouvellement du conseil

**Jean COUTANCIER**, et **Séverine CAZET DANNE**, au terme de leurs mandats, ne demandent pas la reconduction de celui-ci.

Les autres membres renouvelables souhaitent poursuivre leur mandat au sein de la coopérative.

**Alexandra PAPADOPOULO** de St Antonin, et **Marcel GESTA** de Nègrepelisse, nous ont fait part de leurs candidatures au Conseil d'Administration.

L'article 20.1 des statuts précise que « la coopérative est administrée par un conseil de 5 à 18 membres au plus ». Le CA se compose d'un groupe de **14 membres** 



## 11 - non renouvellement du commissaire aux comptes

Par lettre de mission signée le 24 avril 2019, nous avons confié la mission d'audit des comptes au cabinet EAP Audit, sous la responsabilité de M Marenco, commissaire aux comptes.

# Au terme des 6 exercices engagés par cette lettre de mission, nous vous proposons de ne pas renouveler ce mandat.

La nomination d'un commissaire aux comptes était obligatoire lors de la création de la SCIC, le 15 décembre 2017.

Les seuils de l'audit légal obligatoire ont été relevés par la Loi n°2019-486 du 22 mai 2019, JO du 23 mai 2019, article 20, dite Loi Pacte.

Désormais, seront tenues de désigner un commissaire aux comptes, les sociétés, quelle que soit leur forme juridique (SA, SCA, SNC, SCS, SARL, SAS), qui franchissent deux sur trois seuils définis par le Décret n°2019-514 du 24 mai 2019.

Ces seuils sont les suivants :

total bilan > 5 M€; chiffre d'affaires > 10 M€; nombre de salariés > 50.



# 12 – Rapport du réviseur coopératif

### Conformité aux principes de la coopération

La SCIC respecte les grands principes de la coopération, tant dans la forme (respect des textes légaux et règlementaires, normes statutaires, etc.) que dans le fond (volonté d'accroitre le sociétariat en y associant les différentes parties prenantes, de faire participer le sociétariat afin d'y animer une véritable dynamique démocratique, de maximiser l'utilité sociale de la coopérative, etc.).

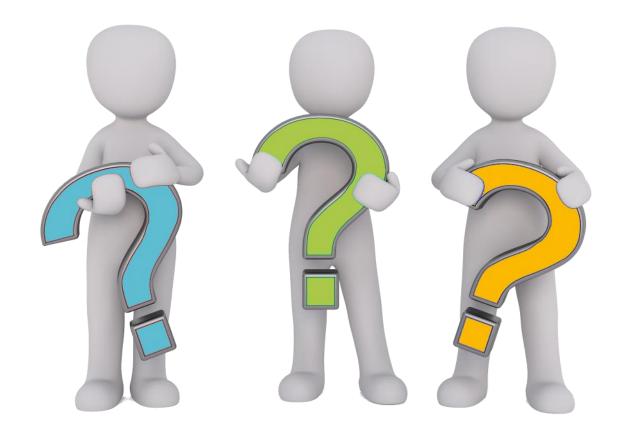
### Situation économique et financière

Nous n'avons pas relevé d'anomalie de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de la SCIC à court terme, étant entendu que le modèle socio-économique repose sur des investissements et des financements importants. Les charges de la SCIC étant globalement fixes, il est nécessaire d'accroître les volumes de production pour atteindre la taille critique permettant de pérenniser le modèle et envisager un recrutement, la coopérative reposant pour le moment sur le travail d'une équipe de bénévoles. »





# Vos questions?





## 13. Résolutions de l'AGO

### Première résolution :

 L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve le dit rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2024 faisant apparaître un excédent de 4 295,74 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

### Deuxième résolution :

• L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

### Troisième résolution :

 L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-40 du code commerce, approuve le contenu de ce rapport.



## 13. Résolutions de l'AGO

### Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale décide **d'affecter le résultat excédentaire** de l'exercice en réserve légale pour 644.37 € et en réserve indisponible pour 3651.37 €.

### Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état de l'actionnariat au au 19 septembre 2024 établi par le Conseil d'administration, ratifie les nouvelles admissions survenues depuis la précédente Assemblée. Elle constate que le capital social s'élève à 110 500 €, formé de 2210 parts de 50 € de nominal chacune. Elle valide la répartition des associés entre les différents collèges et catégories prévus par les statuts.

### Sixième résolution :

- L'Assemblée générale, se référant à l'article 42 des statuts qui détermine la durée des fonctions des premiers administrateurs, prend acte de la survenance du terme des fonctions d'administrateurs de CALMETTES Jacques, COUTANCIER Jean, HEBRARD Pierre, PERN SAVIGNAC Fabienne, CAZET DANNE Séverine et PAPILLON Philippe.
- L'Assemblée Générale prend acte du souhait de Jean COUTANCIER et de Séverine CAZET DANNE de ne pas renouveler leurs mandats.



## 13. Résolutions de l'AGO

## Septième résolution :

L'Assemblée générale renouvelle pour trois ans, le mandat des administrateurs sortants, candidats à leur réélection, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027 :

CALMETTES Jacques, HEBRARD Pierre, PERN SAVIGNAC Fabienne, et PAPILLON Philippe.

L'Assemblée générale, prenant acte de la déclaration de candidature d'Alexandra PAPADOPOULO, et de Marcel GESTA les nomme aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026-2027.

### Huitième résolution :

• L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, une copie ou d'un extrait certifié conforme au PV de l'AG pour effectuer toutes les formalités de dépôt et de publicité.



Assemblée générale – 24 Octobre 2024- Montricoux